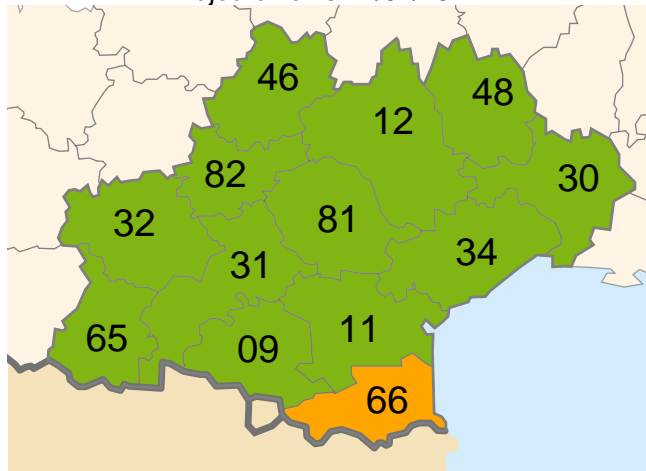


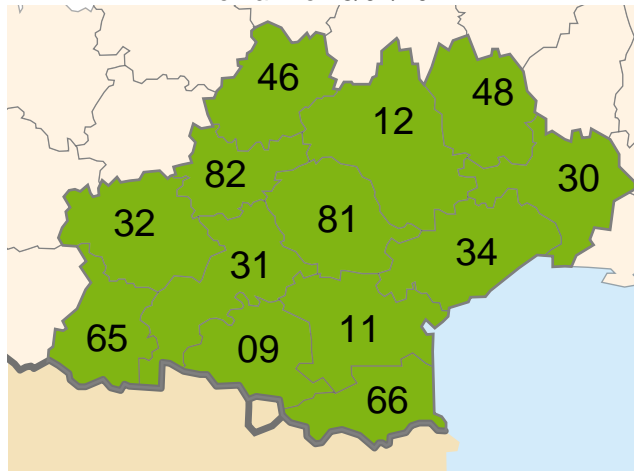


SITUATION

Aujourd'hui le 24/02/2021



Demain le 25/02/2021



Aujourd'hui le 24/02/2021			Départements	Demain le 25/02/2021			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur le département des Pyrénées-Orientales un épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 pour ce mardi 24 février. La préfecture des Pyrénées-Orientales met ainsi en oeuvre la procédure d'information et recommandation pour cette journée.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions météorologiques sont à l'origine d'un apport de particules désertiques sur les massifs des Pyrénées-Orientales.

**ÉVOLUTION :**

Pour jeudi, l'évolution de la situation va dépendre de la masse d'air. A priori, les niveaux de PM 10 pourraient diminuer ; ils resteront néanmoins élevés.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

**Personnes vulnérables et personnes sensibles :**

**Populations vulnérables :** Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

**Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

**A la maison/travail :**

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

**Déplacements :**

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

**Secteur agricole :**

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

---

**Qualité de l'air**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :  
06.85.52.83.44



**Effets de la pollution sur la santé**

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

